



Le Maire de la Commune de Maurecourt,

273/2022/VL
ARRÊTÉ PORTANT RESTRICTION
TEMPORAIRE DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT

Du n°27 au n°54 rue de Choisy à Maurecourt

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2211-1 et L 2213-1 à L 2213-3,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu la demande présentée le 09 décembre 2022 par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES représenté par Monsieur RIQUIER Cyrille, relative à des travaux d'enfouissements des réseaux ORANGE, de raccordements téléphoniques et fibre optique ainsi que des travaux des dépose des fils aériens poteaux,

Considérant qu'il s'avère nécessaire, afin de permettre à l'entreprise de réaliser ses travaux, d'interdire le stationnement et la circulation du n°27 au n°54 rue de Choisy à MAURECOURT de 08h00 à 17h00 selon l'avancement des travaux.

ARRETE

Article 1er : À daté du lundi 02 décembre au vendredi 28 avril 2023 de 08h00 à 17h00 le stationnement et la circulation seront interdits du n°27 au n°54 rue de Choisy à Maurecourt.

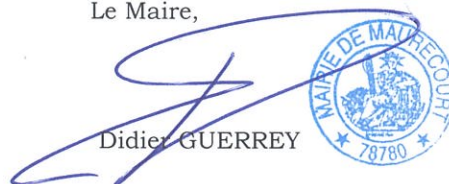
Article 2 : L'entreprise effectuant les travaux aura la charge de mettre en place une déviation pendant la durée des travaux.

Article 3 :
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES
10 rue Lavoisier
95300 PONTOISE
01.34.22.91.00

aura la charge de la signalisation temporaire de jour comme de nuit, sur le domaine public. Il sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière sera conforme aux dispositions alors en vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel sur la signalisation routière, Livre I, 8ème partie, approuvée par l'arrêté du 15 juillet 1974.

Article 3 : Monsieur Le Maire de Maurecourt, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame Le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale, Madame La Commissaire Divisionnaire de Police de CONFLANS SAINTE HONORINE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

Maurecourt, le 30 décembre 2022
Le Maire,


Didier GUERREY

